



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ventes par correspondance

Question orale n° 489

Texte de la question

M. Dominique Baert alerte M. le ministre du redressement productif sur la restructuration de La Redoute. En effet, le groupe Kering ayant entrepris, dans sa stratégie, de se concentrer sur le luxe, il abandonne la vente à distance et est en cours de cession de La Redoute. Les deux repreneurs potentiels ont, le jeudi 9 janvier 2014, fait quelques annonces pour préciser leur plan, et évoqué la suppression de 1 178 postes sur quatre ans. L'annonce est un choc pour les salariés, et pour tout le bassin d'emploi de l'agglomération roubaisienne. Sur la seule ville de Wattrelos, le pôle logistique passerait de 1 280 à 550 emplois (soit 730 suppressions). Le projet industriel que portent les repreneurs n'est-il pas trop destructeur d'emplois, et le Gouvernement peut-il infléchir le chiffre des suppressions, peser sur la relocalisation du nouveau site logistique, et exiger du groupe Kering des garanties sur la revitalisation des bâtiments abandonnés ? Il lui demande quel soutien social, en expertise comme en mesures d'accompagnement, les autorités gouvernementales pourront-elles apporter aux salariés.

Texte de la réponse

RESTRUCTURATION DE LA REDOUTE

Mme la présidente. La parole est à M. Dominique Baert, pour exposer sa question, n° 489, relative à la restructuration de La Redoute.

M. Dominique Baert. Madame la ministre, il est des entreprises emblématiques que tout le monde connaît en France et en Europe, des entreprises auxquelles tout le monde a un jour acheté quelque chose, des entreprises dont les salariés ont des compétences, des savoir-faire connus et reconnus de tous dans notre territoire, mais également au-delà de nos frontières, des entreprises qui font et sont la France. La Redoute à Roubaix fait partie de celles-là. Malgré cette image, son propriétaire, le groupe Kering de la famille Pinault, a choisi de dédaigner son histoire et son ancrage et de se recentrer sur le luxe, plus rentable et à l'image plus prestigieuse pense-t-il. Il vend La Redoute. Ce choix, peu éthique et d'un certain cynisme, nous fait mal à tous, élus et salariés, à Roubaix et à Wattrelos. Mardi matin, dans le froid, plus de cinq cents salariés ont défilé dans les rues de Lille pour dire leur passion pour leur métier et leur entreprise, mais également, leur inquiétude face aux 1 178 suppressions d'emplois annoncées par les repreneurs. C'est un cataclysme économique et social.

Par mes soins, mais également par ceux de nombreux élus tous mobilisés, le Gouvernement a été tenu informé à la fois de l'enjeu industriel, mais aussi des problèmes sociaux qui se posent désormais. S'agissant du projet industriel, le Gouvernement peut-il peser sur les choix stratégiques du groupe Kering et des repreneurs pour que La Redoute continue d'exister, pour que le nombre de suppressions d'emplois soit le plus réduit possible, pour que le pôle logistique de demain annoncé par les repreneurs soit le plus proche possible du pôle de Wattrelos et pour que le site actuel soit réindustrialisé rapidement ? Par ailleurs, le Gouvernement qui suit, je le sais, les discussions sociales en cours, envisage-t-il de mobiliser des moyens spécifiques pour que le plus de salariés possible soient accompagnés sans devoir devenir prochainement des demandeurs d'emploi ? Dans un bassin d'emploi qui compte déjà près de 16 % de chômeurs, Roubaix a besoin de l'appui de tous pour éviter le pire.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique.

Mme Fleur Pellerin, *ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique*. Monsieur le député, vous interrogez le Gouvernement sur la situation de La Redoute. Vous avez raison, cette entreprise a une image très forte auprès de nombreux Français et elle fait partie tant du patrimoine national que de celui de la région Nord-Pas-de-Calais. Je tiens ici à saluer la mobilisation des élus locaux, dont vous êtes, dans ce dossier. Alors que La Redoute employait 6 000 salariés en 1999, il y a eu depuis lors six plans de sauvegarde successifs et l'effectif est désormais de 2 400 salariés. Les pertes de l'entreprise s'élèvent à plusieurs dizaines de millions d'euros par an. L'actionnaire de La Redoute, le groupe Kering, ex-PPR, a couvert ces pertes et a décidé en 2012 d'engager la cession de l'entreprise avant la fin de l'année 2013 pour concentrer son activité dans le domaine du luxe.

Le groupe a donc annoncé l'entrée en discussion exclusive avec deux dirigeants du groupe : Mme Balla, directrice de La Redoute, et M. Courteille, directeur financier de Redcats. Kering avait fait part, dès la fin de l'année, du périmètre de restructuration qu'elle considérait comme nécessaire, à savoir la suppression de 1 500 emplois. Dans le Nord, cette annonce a été très durement ressentie. Les élus locaux, comme vous venez de le faire à l'instant, monsieur le député, ont eu raison de considérer ces annonces comme une catastrophe pour le territoire. Le Gouvernement partage le sentiment que vous venez d'exprimer au nom des élus locaux. Et comme vous, le Gouvernement est convaincu que La Redoute dispose encore d'un véritable potentiel et d'un avenir. Ce potentiel ne doit pas être fragilisé par une restructuration trop brutale et non concertée qui réduirait la capacité de rebond de la société. C'est tout le sens du dialogue social aujourd'hui à l'œuvre dans l'entreprise. C'est aujourd'hui le temps pour les salariés d'avoir les éclaircissements nécessaires auprès de leur actuelle direction et des repreneurs.

Le Gouvernement, quant à lui, veut aider et accompagner La Redoute dans cette réorganisation pour limiter les conséquences sociales et le nombre de départs contraints. Nous avons donc demandé aux actionnaires et aux repreneurs de réduire au maximum le nombre de personnes obligées de subir la perte de leur emploi. Nous leur avons demandé de mettre sur la table les sommes nécessaires pour payer les préretraites et pour permettre le départ volontaire au lieu du licenciement contraint. Cette négociation commence avec les partenaires sociaux et les syndicats, mais aussi avec les élus locaux. Le Gouvernement rend hommage aux élus du territoire qui se sont battus à nos côtés, car la réduction du plan de licenciements présenté par Kering est d'ores et déjà effective.

Il faut également que les candidats à la reprise prennent le temps de construire une stratégie industrielle permettant de garder le maximum d'emplois en France et dans le département du Nord. Le Gouvernement est pleinement mobilisé. Notre stratégie est de conserver nos outils industriels, nos savoir-faire technologiques, nos compétences et de ne pas laisser partir nos entreprises. Cela est, comme vous le savez, très difficile. Dans le Nord-Pas-de-Calais et dans d'autres régions de France, nous faisons ce travail difficile, courageux et nécessaire. Nous ne voulons pas que le territoire du Nord-Pas-de-Calais paie trop cher le prix de la restructuration et soyez assuré, monsieur le député, que nous veillerons à ce que cela n'arrive pas.

Mme la présidente. La parole est à M. Dominique Baert.

M. Dominique Baert. Je vous remercie, madame la ministre, pour votre position ferme. Comme vous l'avez dit, le temps actuel est le temps syndical et, comme vous l'avez dit également, la vigilance politique demeure tant sur le plan économique et industriel que sur le plan social. Merci de rester à l'écoute de ces négociations et de tout faire pour les accompagner de sorte qu'elles aillent dans le sens que j'ai dessiné tout à l'heure.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baert](#)

Circonscription : Nord (8^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 489

Rubrique : Ventes et échanges

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 544

Réponse publiée au JO le : [31 janvier 2014](#), page 1180

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 janvier 2014](#)